RAPPORT TECHNIQUE DE SINISTRE

Dommages à des appareils, installations ou équipements électriques immobiliers

A remplir par le maître d'état, l'installateur ou le réparateur N° de sinistre : ……

Merci de bien vouloir remplir un rapport par appareil/installation

1. Cause du dommage : ☐ Feu ☐ Foudre ☐ Court-circuit ☐ Inondation

- **Sont couverts, les dommages dus aux courts-circuits provoquant un échauffement visible, matériaux fondus ou calcinés.**
- **Ne sont pas couverts les dommages causés à des appareils ou conduites électriques sous tension dus à l'énergie électrique elle-même ou aux surtensions provoqués par une surcharge**

L'appareil ou l'équipement doit être tenu à la disposition des experts de l'ECAP pendant 30 jours, après la déclaration du sinistre, chez le propriétaire du bâtiment ou le réparateur.

2. Assuré

Nom/Raison sociale : …… Prénom : ……

Rue et N°: …… NP/Localité : ……

Téléphone : ……

3. Description des dommages

Genre d'appareil, d'installation ou d'équipement : ……

Marque : …… Modèle/Type : ……

Année de fabrication ou âge probable de l'appareil : ……

4. Conséquences du sinistre

Description sommaire de la panne et de ses causes : ……

……

Devis détaillé de réparation (pièces et main-d'œuvre) : ……

……

Total probable de la facture :

Si l'appareil ou l'installation devait être irréparable, en préciser les raisons : ……

……

……

5. Maître d'état / Installateur/ Réparateur

…… Timbre :

……

……

Lieu et date : Signature :

Ce rapport ne dispense pas l'assuré de remplir sa propre déclaration de sinistre